

de l'homme; sur les droits de l'enfant, de la femme et des syndicats; sur les droits économiques et sociaux; et sur les droits à une alimentation et à un logement adéquats, à la liberté d'opinion et à la liberté religieuse). Plusieurs organisations non gouvernementales ont également indiqué qu'elles étaient disposées à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies en vue d'exécuter des activités dans le cadre de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme, et l'examen de ces possibilités pourrait faire l'objet de consultations plus approfondies entre la communauté des organisations non gouvernementales et l'Organisation des Nations Unies.

83. Un large éventail d'activités pourrait être envisagé par l'Organisation des Nations Unies pour l'exécution de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme, sur la base des diverses activités en cours d'exécution décrites dans le présent rapport. Ces activités pourraient être regroupées dans cinq catégories principales : a) élaboration et diffusion de matériaux imprimés d'information et de référence; b) ateliers, séminaires et cours de formation; c) bourses et stages de perfectionnement; d) manifestations spéciales concernant les droits de l'homme; et e) activités de reportage et de promotion.

1. Matériaux imprimés

84. La liste ci-après énumère les matériaux imprimés qui seraient distribués dans le monde entier aux représentants des publics visés par la Campagne :

a) Des versions personnalisées des principaux instruments relatifs aux droits de l'homme, en particulier de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et une diffusion plus large de ces versions;

b) La mise à jour et la réimpression de la pochette d'information sur les droits de l'homme destinée aux organisations non gouvernementales, et son impression dans d'autres langues officielles;

c) Des pochettes d'information destinées aux médias sur certaines manifestations ou questions relatives aux droits de l'homme;

d) La mise à jour de la brochure Droits de l'homme : questions et réponses et l'impression de nouvelles versions dans d'autres langues officielles;

e) Un dépliant sur la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme dont l'objet serait d'expliquer les objectifs de la Campagne dans toutes les langues officielles;

f) Circulaire d'information sur les droits de l'homme : quatre numéros par an (mars, juin, septembre, décembre) dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies;

g) Bulletin des droits de l'homme : trois numéros par an, dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies;

h) Fiches d'information sur les droits de l'homme : publiées six fois par an dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies;